



N° de résolution
ou annotation

Le 10 juillet 2023

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 10 juillet 2023, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven
Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous
la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-07-167

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption procès-verbaux
- 12 juin 2023
5. Comptes à accepter
- Juin 2023
6. Adoption de règlement – Règlement no 397-2023 modifiant le règlement 390-2023 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2023
7. Appropriation de fonds – Règlement 397-2023 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2023.
8. Embauche Mme Emma Paquet – Camp de jour – Été 2023
9. Offre de services – Jean-Yves Pintal, archéologue consultant – Étude potentiel archéologique
10. OMH – Dépôt états financiers 2022
11. Groupe ACCIsst – Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
12. PRACIM – Dépôt demande d'aide financière
13. Bibliothèque municipale – Abolition des frais de retard
14. Vente terrain – Autobus H. Brochu et Fils – Lot 6 574 779
15. Désignation des signataires – Vente terrain – Autobus H. Brochu et Fils – Lot 6 574 779
16. Vente terrain – Entrepôts SJC Inc. – Lot 6 574 778
17. Désignation des signataires – Vente terrain – Entrepôts SJC Inc. – Lot 6 574 778
18. Achat terrain – M. Yves Bouchard – Lot 3 746 774
19. MTQ – Demande signalisation – Transport agricole



N° de résolution
ou annotation

20. Rapports des comités
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 23-07-168 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 23-07-169 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de juin 2023 soient acceptés selon les chèques M2300325 à M2300328, C2300329 à C2300391 et L2300154 à L2300177 pour un déboursé total de 411 089.72 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 397-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 390-2023 CONCERNANT UNE AIDE À LA MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES 2023

- 23-07-170 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le règlement 397-2023 ayant pour objet de modifier le règlement 390-2023 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2023.

APPROPRIATION DE FONDS – RÈGLEMENT NO 397-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 390-2023 CONCERNANT UNE AIDE À LA MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES 2023

- 23-07-171 ATTENDU que le règlement no 397-2023 modifiant le règlement 390-2023 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2023 a été adopté le 10 juillet 2023;

ATTENDU que la municipalité se doit d'assurer les crédits nécessaires au programme d'aide à la mise aux normes des fosses septiques 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on approprie, à même le surplus accumulé non affecté #59-110-10, un montant de 2 000 \$, au compte Aide mise aux normes inst. sept. #02-414-00-999-00.



N° de résolution
ou annotation

EMBAUCHE MME EMMA PAQUET – CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2023

23-07-172

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que l'on embauche Mme Emma Paquet pour travailler au camp de jour pour la saison 2023 aux conditions établies par la gérante de l'aréna.

OFFRE DE SERVICES – M. JEAN-YVES PINTAL, ARCHÉOLOGUE CONSULTANT – ÉTUDE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

23-07-173

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de M. Jean-Yves Pintal, archéologue consultant, datée du 22 juin 2023, concernant une étude de potentiel archéologique sur le lot 3 747 031 pour le projet de construction d'un nouveau bâtiment abritant l'hôtel de ville et la bibliothèque municipale, pour un montant total de 3 120 \$ plus taxes.

OMH – DÉPÔT ÉTATS FINANCIERS 2022

23-07-174

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte le dépôt des états financiers de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, audités par la firme Blanchette Vachon et associés, pour l'exercice 2022. Ceux-ci démontrent une contribution municipale initiale de 4 011 \$ et un déficit réel de 3 426 \$, donc une différence de 585 \$ à recevoir.

GROUPE ACCISST – RÉOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

23-07-175

ATTENDU que les administrateurs ayant fait une lecture complète de l'Entente s'en déclarent satisfaits et que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2024 soit acceptée telle que rédigée ;

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que Le Groupe ACCIsst Inc. soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la société par actions ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la société par actions.

PRACIM – DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

23-07-176

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;



N° de résolution
ou annotation

QUE la municipalité a pris connaissance du guide complet du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – ABOLITION DES FRAIS DE RETARD

23-07-177

CONSIDÉRANT que les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques;

CONSIDÉRANT que les amendes peuvent créer des éléments de conflits entre le personnel bénévole et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que les bibliothèques désirent créer avec la communauté;

CONSIDÉRANT que les montants collectés représentent une source négligeable de revenus pour les bibliothèques, d'autant plus en tenant compte des ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés;

CONSIDÉRANT que le Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches et l'Association des bibliothèques publiques du Québec sont en faveur de l'abolition des frais de retard;

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que le conseil municipal abolisse en totalité les frais de retard pour les abonnés de la bibliothèque municipale.

VENTE DE TERRAIN – AUTOBUS H. BROCHU ET FILS – LOT 6 574 779

23-07-178

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu majoritairement que l'on vende à Autobus H. Brochu et Fils, le lot 6 574 779, situé sur la rue des Industries et ayant une superficie de 8 449.6 m² (90 950.7 pi²), pour un montant de 22 737.68 \$.

M. Yvan Bélanger, conseiller no 3, demande que l'on inscrive sa dissidence.

DESIGNATION DES SIGNATAIRES – VENTE TERRAIN – AUTOBUS H. BROCHU ET FILS – LOT 6 574 779

23-07-179

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Steven Lebel et résolu majoritairement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 6 574 779, à Autobus H. Brochu et Fils, pour un montant de 22 737.68 \$.



N° de résolution
ou annotation

M. Yvan Bélanger, conseiller no 3, demande que l'on inscrive sa dissidence.

VENTE DE TERRAIN – ENTREPÔTS SJC INC. – LOT 6 574 778

23-07-180

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu majoritairement que l'on vende à Entrepôts SJC Inc., le lot 6 574 778, situé sur la rue des Industries et ayant une superficie de 8 409 m² (90 513.7 pi²), pour un montant de 22 628.43 \$.

M. Yvan Bélanger, conseiller no 3, demande que l'on inscrive sa dissidence.

DESIGNATION DES SIGNATAIRES – VENTE TERRAIN – ENTREPÔTS SJC INC. – LOT 6 574 778

23-07-181

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu majoritairement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 6 574 778, à Entrepôts SJC Inc., pour un montant de 22 628.43 \$.

M. Yvan Bélanger, conseiller no 3, demande que l'on inscrive sa dissidence.

ACHAT TERRAIN – M. YVES BOUCHARD – LOT 3 746 774

23-07-182

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à l'achat du lot 3 746 774, appartenant à M. Yves Bouchard, pour un montant de 200 000 \$ et que la municipalité paie les frais de notaire.

MTQ – DEMANDE SIGNALISATION – TRANSPORT AGRICOLE

23-07-183

CONSIDÉRANT la présence de transport agricole important sur la route du Président-Kennedy entre les numéros civiques 665 et 853 ;

CONSIDÉRANT une demande reçue pour l'ajout de signalisation afin de sensibiliser les usagers au transport agricole important dans ce secteur ;

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on demande au ministère des Transports du Québec d'installer de la signalisation sensibilisant les usagers de la route à la présence de transport agricole dans le secteur du 665 au 853, route du Président-Kennedy.



N° de résolution
ou annotation

23-07-184

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

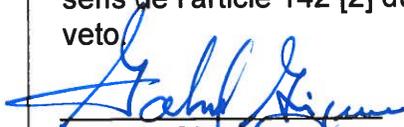
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

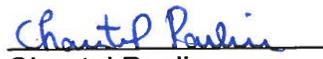
La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 43.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 14 août 2023, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.


Gabriel Giguère
Maire


Chantal Poulin
Directrice générale/Greffière-trésorière